

100

100

23 25

103 570

139

100

60

100

E3

100 10

163

100 161

133

脚 500

爾

100

53 [8]

现

103 Bill

183 153

103 83 日

250

10 19

22

20 100

100

150 100

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2023 Délibération n° DEL-2023-0458

Objet: Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice: 74

Présents: 58 Pouvoirs: 9 Absents: 0 Excusés: 16 Pour: 67 Contre: 0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

2 0 DEC. 2023

et publié le

2 0 DEC. 2023

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ Le lundi 18 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 12 décembre 2023.

Présents: Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD. Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS. llona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs: Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Franck REBUFFET-GIRAUD à Régine VILLARINO, Sophie RIVENS à Alexandra COHARD, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20231218-DEL-2023-0458-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,

Vu la charte d'orientation des actions culturelles intercommunales,

Vu les demandes des bénéficiaires,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Associations partenaires d'un équipement du Grésivaudan

L'Espace Aragon et le réseau intercommunal des musées travaillent en étroite collaboration avec des partenaires associatifs qui participent à la vie des équipements du Grésivaudan.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/ compte
La Comba Autrafé (La Combe de Lancey	Réalisation de panneaux extérieurs pédagogiques	1 250 €	950 €	CLTDIV PATRIM# Valorisation site patrimonial	65/6574
La Comba Autrafé (La Combe de Lancey	Animation du musée	2 190 €	1 200 €	CLTDIV PATRIM# Valorisation site patrimonial	65/6574
		Total	2 150 €		

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20231218-DEL-2023-0458-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Autre partenariat

100

83

100 93

RSI

339

8

18 器

100 188

12

13 203 5/3

100 層

153 68

88

La compagnie Le Bateau de Papier met à disposition du Grésivaudan une salle de répétition pendant cent jours, permettant aux compagnies partenaires de répéter gratuitement.

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/compte
Le Bateau de Papier (Crolles)	Mise à disposition de la salle	/	8 000 €	CLTDIV CSUB# Soutien aux associations culturelles	65/6574
		Total	8 000 €		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 18 DEC. 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20231218-DEL-2023-0458-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023